

Impôt sur le revenu—Loi

politique en matière de dépenses, ainsi qu'on l'appelle, dont est si fier le ministre des Finances. Ma foi, ce qui provoque des dépenses chez l'un apporte du chômage à l'autre. C'est exactement ce qui se produit à l'heure actuelle avec la politique du gouvernement. C'est une politique inutile.

● (1540)

Mon collègue, le député de Hamilton Mountain (M. Deans) montrera à quel point cette politique s'est avérée futile dans le cas de l'industrie automobile. On a pu voir, en effet, que la réduction globale de la demande mondiale n'a pas eu pour effet de réduire les prix au Canada. En fait, les prix des automobiles sont montés au Canada de 35 à 40 p. 100 dans les 12 à 18 derniers mois. Si vous surveillez la situation de l'industrie pétrolière, vous constaterez que les restrictions de la demande ne feront pas baisser le prix du pétrole.

En répondant à des questions qui lui ont été posées par des députés de notre parti, le premier ministre a admis que les sociétés pétrolières avaient fait des profits exorbitants au cours des deux ou trois dernières années. C'est à se demander dans quel monde vivent les gens qui prennent les décisions économiques? Croient-ils sérieusement que la meilleure manière de lutter contre l'inflation et de venir à bout des grands problèmes économiques de notre pays, c'est de restreindre la demande et de prétendre qu'une politique industrielle est moins importante que la constitution ou que le programme énergétique? Ne voient-ils pas qu'un programme énergétique est inséparable d'une stratégie industrielle? Ne voient-ils pas qu'ils sont liés? Ne comprennent-ils pas que l'on ne peut canadianiser l'industrie pétrolière sans en faire autant pour les industries fournisseuses de l'industrie pétrolière? On nous dit pourtant que tout cela est remis aux calendes grecques. On nous dit que le gouvernement juge cela moins important que les questions constitutionnelles. Je ne nie pas l'importance de la constitution. Mais je crois que l'économie est également très importante. Malheur aux Canadiens si le gouvernement décide d'accorder plus d'importance à certaines questions qui lui tiennent à cœur au détriment d'autres qui touchent pourtant la vie quotidienne de tous les Canadiens et qui sont reléguées au second plan.

Le gouvernement nous a présenté une mesure sur l'impôt sur le revenu. J'ai dit que le ministre des Finances était courageux. Je crois en effet qu'il lui faut une bonne dose de courage, le même genre de courage que celui qui animait l'empereur quand il s'est promené dans la rue tout nu. Il en faut du courage pour se présenter à la Chambre armé d'une pitoyable poignée de mesures d'ordre administratif, qui n'ont absolument rien à voir avec les grands problèmes de l'heure. Ces mesures sont absolument sans rapport avec les difficultés qui nous attendent ni avec les vraies injustices qui existent déjà, non seulement sur le plan économique, mais également sur le plan fiscal.

C'est justement de ces injustices qu'autorise la loi fiscale canadienne, que j'aimerais dire un mot à présent. L'un des points que j'ai trouvés les plus intéressants dans le budget du ministre des Finances, c'est son allusion très vague à certains des problèmes de notre système fiscal. Il a évoqué, de façon très générale, la question fondamentale de savoir si le gouvernement devait, soit envisager d'adopter une politique plus libérale en matière d'amortissement et de déductions fiscales, soit accorder des subventions directes et tâcher de réduire les déductions fiscales qui ont pris une belle ampleur depuis quelques années.

Le ministre a ensuite annoncé que le gouvernement déposerait un document de travail sur l'imposition des gains en capital. Il a par ailleurs ajouté que l'essentiel des aspects du budget consacré à l'impôt sur le revenu devrait porter sur les obligations relatives au développement des petites entreprises et le crédit d'impôt à l'investissement de 50 p. 100 en faveur des investissements réalisés sans l'égide du MEER. La politique des ODPE, comme on l'appelle communément aujourd'hui, a été introduite par ses prédécesseurs conservateurs et ne constitue absolument rien de neuf. Le crédit d'impôt à l'investissement pour certaines régions est une idée qui n'a rien d'original elle non plus puisqu'elle a été proposée par Walter Gordon dès 1963.

Cela a été proposé à plusieurs reprises en vue de résoudre, de façon toutefois bien provisoire et inefficace, les problèmes d'inégalité régionale. Mais nulle part dans le budget on ne traite des principes sous-jacents à la loi de l'impôt sur le revenu. Nulle part on ne trouve un exposé de l'objet ou de la portée générale de la politique. Nulle part le gouvernement ne déclare qu'en 1967 la Commission Carter a formulé certaines recommandations et qu'une réforme fiscale a été proposée en 1972 dans le but d'obtenir certains résultats, qu'il défend actuellement une certaine position et qu'il envisage de prendre telle ou telle orientation pour les années 80. Nous sommes plus éloignés que jamais du principe voulant que le dollar, quelle qu'en soit la source, devrait être imposé de façon juste et équitable. Nous sommes plus éloignés de ce principe que nous l'étions en 1967 lorsque M. Carter a formulé ses recommandations dans le rapport de la commission royale.

Je signale au député de Sarnia (M. Cullen)—et j'aimerais bien l'entendre annoncer cela à l'une de ces rencontres qu'il a régulièrement, j'en suis sûr, dans sa circonscription—qu'en 1977, 24 Canadiens dont le revenu a été supérieur à \$200,000 n'ont pas versé un sou d'impôt. J'aimerais bien l'entendre dire cela aux travailleurs de sa circonscription. Qu'il aille répéter cela à ses commettants qui travaillent dans l'industrie pétrochimique et qui, s'ils essayaient de faire de même, seraient jetés en prison. Ce sont 24 Canadiens qui licitement, à cause d'échappatoires dans notre régime fiscal, ne paient pas d'impôt.